

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.39.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Châteaurenard - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2015/2019 - Tranche 2017.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Châteaurenard pour la tranche 2017, conformément à l'annexe 1.

REQUALIFICATION DU BOULEVARD GENEVET ET VOIE VERTE

Dans le cadre de ce projet de réhabilitation, il est prévu d'aménager le tronçon de l'ancienne voie ferrée, compris entre les intersections entre l'avenue Jacques Trouillet et la Rotonde, ainsi que la rue Paul Aubert. Cette voie sera transformée en promenade urbaine, pour piétons et cycles, avec des espaces publics arborés et élargie avec des trottoirs normalisés. La voie verte aura une largeur circulaire de 4 mètres, sur le tracé de la voie ferrée, en conservant les rails en l'état.

Le montant global de cette opération, depuis 2015 et jusqu'en 2019, s'élève à 8 080 000 €HT, dont 1 640 000 €HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 4 848 000 € dont 984 000 € sur la tranche 2017.

PROGRAMME DE REFECTION DE VOIRIE

Dans le cadre de son projet global de modernisation des installations d'éclairage public, la commune de Châteaurenard a procédé à la mise aux normes de toutes ses armoires de commandes et à l'installation d'horloges astronomiques pour la régulation de l'éclairage. Le programme 2017 prévoit de terminer le remplacement des lanternes CA 500 ainsi que les vieilles lanternes routières par des lanternes LED de type Voltana en remplacement de lanterne boule.

Par ailleurs, la commune souhaite réaménager le chemin des lonnes : le projet consiste à buser le canal existant, en rive nord, et à créer deux trottoirs, de part et d'autre afin de garantir la sécurité des piétons et notamment des élèves se rendant au groupe scolaire Gabriel Peri.

Le montant global de cette opération, depuis 2015 et jusqu'en 2019, s'élève à 6 707 000 €HT, dont 717 000 €HT pour la tranche 2017. L'aide départementale pourrait s'élever à 4 024 200 € dont 430 200 € sur la tranche 2017.

COMPLEXE COUBERTIN : REAMENAGEMENT DES SALLES SOUS TRIBUNES

Dans le but de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer les conditions d'accessibilité aux équipements aux PMR, la commune souhaite s'engager dans un programme de travaux consistant à la création d'un ascenseur donnant accès aux différents étages. Des sanitaires seront adaptés à cet effet. Parallèlement, des menuiseries seront remplacées par d'autres plus performantes, sur le plan thermique, des régulations seront installées pour une meilleure gestion du chauffage. Le circuit d'eau chaude sanitaire sera bouclé pour limiter le risque de légionellose et la capacité de production redimensionnée.

Le montant global de cette opération, prévue en 2017, s'élève à 334 000 € HT. L'aide départementale pourrait s'élever à 200 400 € sur la tranche 2017.

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 1 614 600 € pour la tranche 2017 sur une dépense subventionnable globale de 2 691 000 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2015-10127U, en application de la délibération n°.92 du 27 février 2015.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL